



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**État-major des Armées  
État-major de zone de défense de Marseille  
Commandant de la zone terre Sud**

Marseille, le 19 mai 2025  
N° 2128 /ARM/EMA/EMZD MRS/SCSOUT/J-INFRA/NP

Le général de corps d'Armée Thierry LAVAL  
Commandant de la zone terre Sud

à

Monsieur Ange DESIDERI  
DDT de Haute Corse

**OBJET** : Avis du ministère des Armées sur la demande PC 02B 207 25 N0011

**REFERENCES** : a) consultation des personnes publiques du 25/04/2025.  
b) avis technique de l'USID de Corse du 06/05/2025.  
c) article D5131-12 du code de la Défense.

Par courrier de référence (a), vous avez sollicité le ministère des Armées afin qu'il émette un avis sur la demande de construction d'une centrale photovoltaïque au sein d'une centrale solaire photovoltaïque déjà existante, présentée par la SAS Corsica Sole 51.

L'instruction du dossier par nos services techniques compétents (b) ne fait apparaître aucune interférence avec les activités des Armées sur l'aire de ce projet situé au lieu-dit "Querci (Folelli)" sur la commune de Penta-di-Casinca.

En conséquence et dans le cadre de ses prérogatives (c), le commandant de la zone terre Sud, représentant du Ministre auprès des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales pour les questions d'urbanisme, émet un avis sans objection à la réalisation de ce projet.

par ordre,

le lieutenant-colonel Franck AMATA  
chef du bureau infrastructure

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

- DDT de Haute Corse

### COPIES :

- USID de Corse
- Archives.